#### **ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE**

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

### D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

#### AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire du Langeais,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 22/12/2021,

# ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	PETIT MICKAEL	01/07/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

<u>Article 2</u>: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Langeais, le LALO6/24 Le Maire,

Monsieur Fabrice RUEL

Le Maire,
o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.